Form 2 **Initial Registered Office Address** and First Board of Directors

Canada Business Corporations Act (CBCA) (s. 19 and 106)

Formulaire 2 Siège social initial et premier conseil d'administration

Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) (art. 19 et 106)

> .	
4145 Claude-Henri-Grignon Street, Montréal QC	Resident Canadian Résident Canadien Yes / Oui
hat I have relevant knowledge and that I am authorized to sign t	
	by / Original signé par Zhong Li
7	Zhong Li
	H4R 3K2, Canada hat I have relevant knowledge and that I am authorized to sign to que je possede une connaissance suffisante et que je suis autoris Original signed

Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA)

You are providing information required by the CBCA. Note that both the CBCA and the Privacy Act allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049

Vous fournissez des renseignements exiges par la LCSA Il est à noter que la LCSA et la Loi sur les renseignements personnels permettent que de tels renseignements soient divulgues au public Ils secont stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049

